

LASSEBRE — Vice-Président de la Chambre de Commerce — Membre du Conseil d'Administration.

LE DIRECTEUR DU SERVICE DES VOIES DE PÉNÉTRATION ET DU WHARF.

RABE — Membre du Conseil d'Administration.

OLYMPIO OCTAVIANO — Membre du Conseil d'Administration.

BAETA ROBERT — Membre du Conseil d'Administration.

PASTEUR — Directeur de la Mission Protestante de Brème

LE TRÉSORIER - PAYEUR DU TOGO.

LE VICAIRE APOSTOLIQUE DU TOGO.

CHAMAY — Directeur de l'Agence de la Banque de l'Afrique Occidentale du Togo.

CHEYSSIAL — Pharmacien - Major des Troupes Coloniales Président du Cercle de l'Union Togolaise.

LINTANFF — Adjoint Principal des Services Civils de l'A.O.F. — Délégué de la Fédération des Fonctionnaires Coloniaux.

FELICIO DE SOUZA — Président du Conseil des Notables de Lomé — *Membres.*

ART. 2. — Le Comité se réunira sur la convocation de son Président.

ART. 3. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Lomé le 9 Juin 1926
BONNECARRÈRE.

DÉCISION N° 349 fixant le prix de cession des arachides cédées par le cercle de Lomé et par la Station Agricole de Nuatja.

Le Gouverneur des Colonies,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Commissaire de la République.

Vu le décret du 23 Mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo ;

Vu le règlement du 16 Janvier 1905 sur la comptabilité matières ;

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER — Le prix de cession des arachides cédées par le cercle de Lomé et par la Station Agricole de Nuatja est fixé à 4 fr. 20 le kilo, somme à laquelle s'ajoutera la majoration de 25% prévue par les règlements en vigueur.

ART. 2. — La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Lomé le 17 Juin 1926
BONNECARRÈRE.

PERSONNEL EUROPEËN

Nominations

Par Décision du 26 Mai 1926:

M. COSSON, Raoul, Adjoint de 2^{me} classe des Services Civils du Togo est nommé Chef du Bureau d'Administration Générale en remplacement de M. FERJUS rapatrié.

Par arrêté du 11 Juin 1926:

M. FREAU Max, est engagé comme auxiliaire à la solde mensuelle de six cents francs, pour compter du 19 Février 1926, et mis en cette qualité à la disposition du Commandant de Cercle d'Atakpamé.

Mutations

Par Décision du 2 Juin 1926:

Le Chef de district LIEBRY du Service du Chemin de fer est détaché à compter du 1^{er} Juin à Anécho où il sera à la disposition du Commandant de Cercle:

- 1° — pour achever la construction du pont de Zébé;
- 2° — pour conduire la construction du pont d'Adjido;
- 3° — pour la conduite de tous autres travaux de construction en cours en attendant le matériel en retard qui doit arriver de la Métropole pour parachever le pont de Zébé et pour poursuivre sans interruption le pont d'Adjido.

Par Décision du 4 Mai 1926:

M. MAILLER Henri, Sous-Chef de Bureau de 1^{re} classe des Secrétariats généraux, en congé administratif, est détaché à l'Agence Economique des Territoires africains sous mandat, à compter du 20 Avril 1926.

Le Capitaine du Génie, H. C. au Togo, CONROZIER, en congé de convalescence, est détaché à l'Agence Economique des Territoires africains sous mandat à compter du 1^{er} Mai 1926.

Réintégration

Par arrêté du Gouverneur Général du 11 Mai 1926:

M. MARTIN Victor, instituteur ordinaire précédemment en congé Hors cadres pour servir au Togo, est réintégré dans le cadre commu supérieur de l'Enseignement en Afrique Occidentale Française pour compter du 1^{er} Juin 1926.

Solde

Par décisions du :

9 Juin 1926 — A compter du 1^{er} Juin 1926, la solde mensuelle de M. GOUN, dessinateur auxiliaire au Service Topographique, est portée à sept cents francs (700,00).

17 Juin 1926 — Le bénéfice des dispositions du décret du 1^{er} Mai 1926 attribuant des suppléments provisoires de traitement aux fonctionnaires des cadres coloniaux dont la rémunération fixée par décret est imputable aux budgets